



Nouvelles des Questions Internationales n°93 (octobre 2018)

Politique des droits humains

Introduction

Amnesty International a différentes manières de mettre en place ses politiques concernant les droits humains. Sur les questions les plus importantes, il y a généralement une consultation des membres, souvent sur plusieurs années, et souvent aussi sous la houlette de la plus haute instance de gouvernance du mouvement, l'Assemblée Mondiale (anciennement Conseil International).

Parfois les propositions de changement de politique émanent des sections nationales, en général parce qu'un problème spécifique affecte leur pays. D'autres modifications viennent de la décision d'AI d'investir de nouvelles sphères ou encore suite au résultat d'autres décisions stratégiques. A titre d'exemple pour les changements survenus au XXe siècle, on peut rappeler la forte mobilisation des membres à propos d'un appel éventuel à une intervention armée en situation de crise (2003-2005)¹, l'opportunité ou non de mettre en place une politique sur l'accès à l'avortement (2005-2007)² ou le travail du sexe (2014-2016)³.

Il y a deux ans, le Bureau Exécutif International (BEI) d'AI a proposé un nouveau système de mise en place des politiques concernant des situations controversées qui a été adopté par le mouvement. Ce système est destiné à veiller à ce que les sujets délicats⁴ seront bien identifiés le plus tôt possible, afin de s'assurer que les ressources nécessaires soient normalement mises en œuvre par le mouvement et que des points d'étape destinés à une prise de décision quant à l'opportunité d'une nouvelle politique soient bien identifiés.

Développements récents en matière de nouvelles politiques

L'an dernier, le Conseil International a convenu d'une nouvelle politique de protection des lanceurs d'alerte, des obligations des Etats en matière d'élections nationales, de l'occupation militaire et son impact sur les droits humains et le droit de la guerre, et sur l'impact du contrôle de la drogue sur les droits humains.

Le CI a également autorisé un modeste élargissement de la position d'AI sur les objecteurs de conscience, a décidé qu'AI devait développer ses actions de protection des droits des personnes handicapées, revoir sa politique sur l'avortement et enfin mettre en place une politique sur l'impact du changement climatique sur les droits humains⁵.

¹ Voir 2005 *ICM Circular 13 Study on the use of force* (POL 34/002/2005).

² Voir *IEC recommended policy statement on SRR* (POL 39/001/2007).

³ Voir les *Nouvelles des Questions Internationales* n°65, Juin 2016, pour un résumé de cette politique.

⁴ Voir *Contentious policies* (May 2016, ORG 41/4095/2016) which was summarised in *International Issues News #66*, July 2016.

⁵ Voir les *Nouvelles des Questions Internationales* n° 80, septembre 2017.

Depuis lors, l'Assemblée Mondiale de 2018 a demandé au BEI de préparer une nouvelle politique sur l'avortement pour avril 2019, s'appuyant sur onze principes et qui devra être « une approche globale de l'avortement, plutôt qu'une mise en lumière de certains aspects »⁶. L'AM a aussi mandaté le BEI pour qu'il prépare une nouvelle politique sur le contrôle des drogues et les droits humains, sans fixer de date butoir pour l'achèvement de ce travail. La décision relevait huit points de principe à prendre en compte, le thème principal étant que les politiques nationales de lutte contre la drogue ne devaient pas violer les droits humains, mais décriminaliser l'usage des produits stupéfiants, pour privilégier les questions de santé.

Un tableau de bord pour la mise en place des politiques

En plus des actions qui ont suivi ces décisions, le Secrétariat International mène une série d'autres développements de ses politiques. Ce travail est résumé dans le document *Policy Development Dashboard*, publié environ deux fois l'an. L'édition la plus récente⁷ contient des résumés des modifications de politique, en plus de ceux déjà mentionnés.

Détention des migrants. Le CI de 2015 a demandé de revoir les politiques actuelles d'AI selon laquelle la détention des migrants serait possible en dernier ressort et dans des circonstances particulières (par exemple pour vérifier leur identité). Les partisans de cette étude aimeraient qu'AI s'oppose à la détention des migrants en toutes circonstances. Après deux séries de consultations avec les sections en 2016, un premier jet d'une nouvelle politique a circulé en juillet 2017, et une version révisée des options envisagées devrait sortir bientôt.

Les objecteurs de conscience. En général, AI soutient depuis longtemps le droit des objecteurs au service militaire armé de ne pas être punis pour leurs convictions, et a progressivement augmenté son travail sur cette thématique depuis quelques décennies. Cependant, il y a de nombreuses complexités relatives à l'objection de conscience et AI a entrepris un travail de réflexion pour mettre à jour sa politique dans ce domaine.

Criminalisation de la mendicité. une réflexion est en cours sur cette question. Certaines organisations, comme Human Rights Watch, demandent la dépénalisation de la mendicité, surtout pour les enfants. D'autres soutiennent que l'argument de nécessité doit pouvoir servir de défense pour ceux qui sont inquiétés. Ces questions seront prises en compte dans la nouvelle politique.

Piratage informatique : différents rapports récents, y compris émanant d'AI⁸, ont mis en lumière des opérations de piratage de la part des gouvernements, ainsi que d'autres formes d'attaques informatiques, en direction des défenseurs des droits humains. Une politique d'AI sur ce thème apporterait sa contribution au débat et à la mise en place de critères sur cette importante thématique émergente. Un travail est en cours sur une première rédaction.

⁶ Voir la Décision 2 des *Décisions de l'Assemblée Mondiale de 2018* (en anglais, ORG 50/8766/2018)

⁷ *The Amnesty International Policy Development Dashboard* (May 2018, POL 30/8445/2018)

⁸ Voir, par exemple, *Pakistan: Human rights under surveillance* (May 2018, ASA 33/8366/2018)



Personnes affectées de handicaps: Il y a près de dix ans, le CI de 2009 réclamait “une politique d’AI en direction des personnes handicapées”. Depuis lors, plusieurs textes ont été rédigés, ainsi qu’une note de cadrage, mais rien n’a été encore finalisé. La note est destinée à (1) expliquer que la position d’AI sur les droits des personnes handicapées s’appuient sur la Convention sur les Droits des Personnes affectées d’un handicap, ainsi que sur d’autres textes internationaux, (2) apporter une aide quant à la terminologie appropriée, (3) indiquer comment le travail d’AI sur cette question est mise en œuvre, et (4) mettre en relief la nécessité de consulter les associations de lutte pour les droits des personnes handicapées lors de ce travail.

Appels à la médiation ou à des négociations pour mettre fin aux conflits: La politique d’AI sur l’usage de la force⁹ stipule que le mouvement peut appeler à la médiation ou à la négociation dans « des circonstances exceptionnelles », sans les définir. Ce manque de clarté peut mettre les bureaux régionaux d’AI dans une position délicate lorsqu’ils sont sollicités pour soutenir des appels à négociations, ou lorsque les stratégies mises en place par AI répondent à des conflits armés. Une note de politique est en cours d’élaboration, examinant les critères qui devraient être réunis pour décider qu’une situation est exceptionnelle.

Ces critères pourraient prendre en compte un important impact négatif sur les droits humains, un risque minimal pour l’impartialité d’AI, et l’assurance que les négociations ne risquent pas d’être utilisées pour obtenir l’impunité pour les auteurs de violations des droits humains.

Désobéissance civile: Bien qu’AI ait depuis longtemps pour politique de défendre celles et ceux qui choisissent la désobéissance civile pacifique (par exemple, le refus non-violent de respecter des lois d’un pays pour raisons de conscience), nous n’avons pas de politique selon laquelle AI devrait organiser ou faciliter la désobéissance civile de la part de son personnel, de ses membres, sympathisants ou autres. Dans la mesure où de telles actions pourraient avoir un effet positif ou négatif sur l’image d’AI auprès du public, un travail est en cours sur une politique appropriée. Il y a eu une discussion préliminaire sur ce sujet lors de la préparation du CI de 2017, mais sans aucune prise de décision¹⁰.

Parmi d’autres questions sur lesquelles AI réfléchit à des politiques, on note:

- les élections et nominations dans divers mécanismes d’expertise sur les droits humains (AI doit-elle avoir une politique d’opposition à la nomination de certaines personnes à ces postes? Si oui, selon quels critères ?) ;
- la nomination ou l’affectation de personnes à des postes publics ou au sein d’un gouvernement (avec les mêmes réserves que ci-dessus) ;
- la possibilité pour AI de partager certaines informations non publiques avec les acteurs de la justice, comme ceux qui poursuivent des personnes inculpées de violations des droits humains ;
- et la mise en place de lignes directrices selon lesquelles les chercheurs peuvent obtenir le consentement sincère, gratuit et informé des personnes interviewées et d’autres personnes avec lesquelles ils travaillent.

⁹ Voir *Guidelines and procedures on the use of armed force and military intervention* (POL 34/009/2006)

¹⁰ Voir *33rd International Council Meeting Circular 13: Civil Disobedience & Boycotts* (ORG 10/6181/2017)



Une réflexion est également en cours pour améliorer la manière dont AI peut employer des expressions comme « prétendant agir pour des raisons religieuses », « extrémistes », « radicaux », pour décrire les motivations de groupes violents ou armés. Ces lignes directrices sont nécessaires pour s'assurer qu'Amnesty demeure impartiale et évite de perpétuer des stéréotypes, tout en communiquant efficacement.

Enfin, le Secrétariat International prépare un document sur « Indépendance et impartialité : implications sur la recherche, le plaidoyer et la communication avec les médias d'Amnesty », visant à expliquer clairement les implications des principes d'AI à l'occasion des problèmes qui pourraient survenir au cours de son travail.

*Les **Nouvelles des Questions Internationales** sont compilées dans le but de diffuser les mises à jour concernant AI à une plus grande audience dans le monde afin d'encourager davantage de membres d'Amnesty à s'engager sur ces questions.*

Les articles sont des résumés de documents internes que nous souhaitons condenser sans pour autant donner notre opinion sur les documents originaux.

Tous vos commentaires, questions ou suggestions quant à notre choix de documents, l'exactitude des résumés, et la manière dont cette lettre pourrait être utilement améliorée sont les bienvenus.

Ecrivez-nous à l'adresse suivante : ii-news@aivol.org

Equipe éditoriale

Hilary Naylor (AIUSA): membre d'AI depuis plus de 20 ans, a été membre du Bureau Exécutif, Coordinatrice Pays, et responsable de formation.

Peter Pack (AIUK): a présidé le Comité Exécutif International de 2007 à 2011. A présidé le comité du mandat et des politiques des DH de 1999 à 2007, et a aidé à organiser le réseau de formation d'AI de 1991 à 1995.

Traduction

Français : Martine Bellet (AIF)

Espagnol : Ferran Nogueroles (AIUK)

Note concernant les documents originaux

Ces articles s'appuient pour l'essentiel sur des documents internes à AI tirés de la lettre hebdomadaire envoyée par le Secrétariat International. Les sections d'AI choisissent ou non de rendre ce mailing disponible pour leurs membres. Si vous souhaitez trouver les documents originaux, n'hésitez pas à interroger votre Section, mais contactez-nous si vous rencontrez le moindre problème. Nous pouvons généralement vous fournir la version en anglais de tous les documents référencés dans ces articles.